



La lettre info stagiaires

2019

Mai-Juin

263, rue de Paris
Case 549
93515 Montreuil Cedex
Métro : Porte de Montreuil

Tél. : 01.55.82.76.55
Télécopie : 01.49.88.07.43
mél : [unsen@cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr)

Le syndicat de TOUS les personnels de l'éducation



Retrouvez-nous sur
CGT Educ'action



Soutenance du mémoire, espoir...

La soutenance du mémoire demandé par l'ESPE est pour bientôt, il est nécessaire de se préparer pour cet oral. Les modalités sont souvent les mêmes (à quelques détails près) dans toutes les académies.

Le directeur de mémoire a la responsabilité de constituer un jury de soutenance → exemple :

- le directeur de mémoire ;
- un formateur intervenant dans le master MEEF ;
- un professionnel du secteur (dans la mesure du possible) ;

Le tuteur ou la tutrice d'établissement a le droit d'être présent.e, soit convoqué.e par l'administration pour faire partie du jury, soit comme invité.e.

L'évaluation comprend la remise d'un mémoire écrit (une note /20) et une soutenance orale de 10 à 20 minutes, suivie d'un entretien de 20 minutes avec les membres du jury (une note/20).

C'est une épreuve qui n'est pas aisée car parfois déstabilisante, il faut savoir rester neutre et présenter de manière détachée mais engagée son mémoire. C'est la dernière ligne droite avant l'avis de titularisation.

Ma titularisation : comment ça se passe ?

Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015 – Décryptage

L'évaluation du stage se fonde désormais sur le référentiel de compétences à acquérir par le professeur ou le conseiller principal d'éducation tout au long de sa carrière et, à un niveau suffisant au titre de l'année de stage.

| 1 ^{er} degré | 2 nd degré |
|---|---|
| Avis de l'inspecteur (inspectrice) | Avis de l'inspecteur (inspectrice) + chef.fe d'établissement |
| L'avis de l'inspecteur, du chef d'établissement (pour les enseignants du second degré) ou de l'autorité administrative compétente s'appuie sur des grilles d'évaluation rénovées ayant pour objectif de vérifier si le niveau de maîtrise des compétences attendues est, à l'issue du stage, suffisant pour envisager une titularisation du stagiaire. | |
| Avis de l'ESPE | |
| Cet avis s'appuie sur la validation du parcours de formation du stagiaire quelles qu'en soient les modalités. Cette validation prend en compte d'une part l'engagement dans la formation et d'autre part les compétences acquises par les stagiaires durant cette formation. Cet avis peut donc s'appuyer sur l'appréciation du tuteur, de la tutrice désigné.e par l'ESPE. | |